

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA CORRÈZE

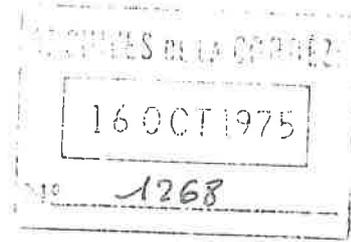
SAINT MERD
LES OUSSINES

PRÉFECTURE
DE LA CORRÈZE

Tel. (32) 26.25.05

Code postal 19.012 Tulle

Direction des Affaires
Financières et des
Collectivités Locales
3ème Bureau



A R R Ê T Ê

LE PREFET DE LA CORRÈZE,

Vu la loi du 23 Décembre 1970 modifiant et complétant la loi du 31 Décembre 1913 sur les Monuments Historiques et le décret n° 71-858 du 19 Octobre 1971 pris pour l'application de ladite loi ;

Vu l'avis de la Commission supérieure des Monuments Historiques en date du 16 Juin 1975 ;

A R R Ê T Ê

ARTICLE 1er : Les objets mobiliers ci-après désignés sont inscrits sur l'inventaire supplémentaire à la liste des objets mobiliers classés :

- \ SAINT-MERD-LES-OUSSINES - Eglise
216/A/T.T.S. - Vierge de pitié, groupe, bois polychrome, XVI^e siècle.
- \ VOUTEZAC - Eglise
238/A/T.T.S. - Saint Roch, groupe, bois peint, fin du XVII^e siècle.
- \ YSSANDON - Eglise
249/A/T.T.S. - Récipient à eau baptismale, cuivre, XVII^e siècle.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera notifié aux Maires des communes et aux affectataires qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

TULLE, le 14 Octobre 1975

Charles BARBEAU